

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

## Publiée le 08 Aout 2024

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations délivrées par INNOBULLUS, organisme de formation professionnelle (Numéro de SIRET 88139662600015 déclarée auprès du préfet de la Région lorraine à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) sous le numéro N°44570404657 et représenté par Madame Françoise Bisteur, présidente de la structure.

Toute réservation de formation vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

### **I INSCRIPTION**

L'inscription doit se faire sous la forme d'une convention de formation qui vous sera adressée par INNOBULLUS après la clarification de vos besoins.

Cette convention de formation doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et l'adresse de facturation si différente des coordonnées
- Intitulé du stage
- Date du stage et nombres d'heures
- Format du stage / présentiel et distanciel
- Nom et prénom du ou des stagiaires
- Adresse mail du stagiaire afin de lui faire suivre les divers documents (convocation, accès à l'intranet INNOBULLUS, feuille de présence, évaluation)
- Montant de la prestation de formation
- En cas de financement par un Organisme Paritaire Agrée (OPCA), la notification de son nom, numéro d'adhérent, numéro de dossier. L'accord de L'OPCA devra nous être transmis avant le premier jour de la formation, à défaut le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

#### **II CONVOCATION**

Dès réception de la convention signée, l'inscription du ou des stagiaires est validée. Une convocation est adressée systématiquement aux stagiaires inscrits. La convocation est envoyée par e-mail au stagiaire.



### **III ANNULATION**

Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signée et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de quatorze jours calendaires avant le début de la formation ne donne lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre 14 et 7 jours calendaires avant le début de la formation donne lieu à une facturation égale à 50% du montant de la prestation.
- Une annulation intervenant moins de 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la prestation.

Pour sa part, notre organisme se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant ou de problème techniques. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et de nouvelles dates seront proposées.

### IV SUPPORT DE COURS

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies et reproductions » strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et les « analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiquées clairement le nom de l'auteur de t la source « toute représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

### **V RESPONSABILITE**

Notre organisme de formation s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre de l'obligation de moyens. A ce titre, notre responsabilité ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de notre organisme de formation. Notre organisme de formation n'est responsable des objets et effets personnels des clients et /ou des stagiaires ni des dommages causés au matériel des clients ou stagiaires.

Notre organisme de formation ne pourra en aucun cas être déclaré responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partiel des fichiers clients, ainsi que toute action émanant d'un tiers. Sans préjudice de ce qui précéde, la responsabilité de notre Organisme de Formation, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquittée par le client au titre de la prestation de formation concernée.

#### VI CONVENTION DE FORMATION

Innobullus est enregistrée en tant qu'Organisme de Formation sous le numéro N°44570404657 auprès de la préfecture du Grand Est et est habilité à ce titre à établir des conventions de formation. Vous recevrez donc un devis de convention qui une fois validé lancera une convention de formation et une facture de formation à la suite de la réalisation de la formation.



### **VII FACTURATION**

Nos pris sont établis HT\* (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts). Tout stage commencé est considéré comme dû à son intégralité. En cas de règlement partiel ou de non réglement par l'OPCA du client, qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

#### **VIII CONDITION DE PAIEMENT**

Nos prestations sont réglables dans les conditions suivantes :

- 20% acompte de réservation à réception de la première facture
- 80% après la formation à réception de la facture

Si Innobullus réalise un parcours de formation avec plusieurs modules, une facturation sera envoyée après chaque modules réalisé précisé dans le contrat de formation proposé.

#### IX DELAIS DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, les sommes restants dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2% le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En tout état de cause, tout client en situation de retard de paiement an sera de plein droit débiteur à l'égard de notre organisme, d'une indemnité forfaitaire de minimale 40 € pour frais de recouvrement (article D.441-5 du code du commerce).

# X ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Les contrats émis par INNOBULLUS sont soumis au droit français. Tous litiges survenant entre INNOBULLUS représenté par Françoise Bisteur et le client, et qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Thionville quel que soit le siège ou la résidence du client.

Les présentes conditions Générales de vente ont été actualisés le 08 Août 2024

Fait à : Angevillers le 08 Août 2024 : Signature de la présidente d'INNOBULLUS Mme Bisteur Françoise

